

# Programmation robot CS8-CS8C STAUBLI

afpi formation

Automatisme - Robotique

28/01/2025

## Public et prérequis

Le personnel en charge de créer, modifier, une application à l'aide du langage de programmation VAL 3 du robot. Le programmeur peut être un intégrateur ou un client.

Connaissances d'un langage de programmation d'automatisme ou informatique.  
Constitution de groupes par niveaux d'expérience.

## Les objectifs

Permettre de créer, de maintenir et de faire évoluer les programmes VAL 3 d'applications industrielles fréquemment utilisées comme : la palettisation, le chargement déchargement synchronisé avec l'environnement, chargement déchargement de machines-outils, contrôle de trajectoires simples.

## Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- Explications théoriques
- Démonstrations et exercices pratiques
- Licence « Development Studio » pour pratiquer sur PC. Mise à disposition lors du stage et à acquérir à l'issue de la formation.

L'AFPI acm Formation atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

## Programme

**Introduction à la robotique 6 axes**

**Présentation de la gamme de robots**

**Consigne de sécurité**

### CENTRES DE FORMATION

**Lille, Boulogne, Hénin-Beaumont, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, St-Omer, Calais, Béthune**

### DURÉE DE LA FORMATION

**4 jours**

### ACCUEIL PSH

**Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.**

## Les + afpi

- 1200 Jeunes formés par an
- 600 contrats d'alternance à pourvoir
- 500 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat

- Savoir-être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

**10 CENTRES**



## Confidentialité sur Afpi

Nous et nos partenaires utilisons des cookies pour mesurer les performances des annonces et les personnaliser. Découvrez comment AFPI collecte et utilise ces données.

- Analytique
- Suivi des conversions
- Remarketing

[Détails de consentement](#)

[Politique de confidentialité](#)

Tout accepter

Tout refuser

Powered by **PIWIK PRO**

Boulogne - 03 21 87 79 06  
Cambrai - 03 27 70 34 23  
Hénin-Beaumont - 03 21 20 40 31  
St-Omer - 03 21 87 79 06

Béthune - 03 21 20 40 31  
Dunkerque - 03 28 59 32 90  
Lille - 03 20 94 76 73  
Valenciennes - 03 27 45 24 15

Calais - 03 21 87 79 06  
Etaples - 0654769800  
Maubeuge - 03 27 53 14 00



Programmation structurée

Palettisation

Programmation de l'interface utilisateur

Introduction aux librairies (références pièces)

Structure des fichiers

FTP

## Modalité d'évaluation

- Contrôle des acquis en fin de formation
- Attestation

## Suivi de la formation

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage

## Version documentaire

PR5/ENR/01 V.3

## Confidentialité sur Afpi

Nous et nos partenaires utilisons des cookies pour mesurer les performances des annonces et les personnaliser. Découvrez comment AFPI collecte et utilise ces données.

- Analytique
- Suivi des conversions
- Remarketing

[Politique de confidentialité](#)

Powered by **PIWIK** PRO

Boulogne - 03 21 87 79 06  
Cambrai - 03 27 70 34 23  
Hénin-Beaumont - 03 21 20 40 31  
St-Omer - 03 21 87 79 06

Béthune - 03 21 20 40 31  
Dunkerque - 03 28 59 32 90  
Lille - 03 20 94 76 73  
Valenciennes - 03 27 45 24 15

Calais - 03 21 87 79 06  
Etaples - 0654769800  
Maubeuge - 03 27 53 14 00

**Qualiopi**  
certification Qualiopi  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Le Qualiopi certifie les organismes de formation  
et les établissements d'enseignement supérieur  
pour leur conformité aux exigences de la loi  
du 5 août 2014 relative au dialogue social et à l'emploi  
et de la loi du 22 mars 2014 relative à l'égalité  
et à la citoyenneté  
Le Qualiopi certifie les organismes de formation  
et les établissements d'enseignement supérieur  
pour leur conformité aux exigences de la loi  
du 5 août 2014 relative au dialogue social et à l'emploi  
et de la loi du 22 mars 2014 relative à l'égalité  
et à la citoyenneté